

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Communauté de Communes
Sud Luberon**

Séance du 24 février 2026

Date de convocation : 16 février 2026
Date d'affichage : 16 février 2026

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 32
Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre février,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

Objet de la délibération n°2026-006
Approbation et signature de l'avenant n° 2 à la convention-cadre dite « Petites Villes de demain »

Rapporteur : Geneviève JEAN

Présents :

Robert TCHOBDRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LBOUC, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN.

Procurations :

Rose-Marie DUMONTIER donne procuration à Jean-Paul GROUILLER, Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN, Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT, Pierre AUBOIS donne procuration à Mariane DOMEIZEL, Josianne MAURIN donne procuration à Jean-Louis ROBERT

Absents et excusés :

Philippe EGG, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Bernadette VITALE, Armelle TOUATI, Brigitte PASCAL-FREYTAG, Patricia GERBE ;

Monsieur Jean-Luc BOREL est nommé secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2021-056 en date du 17 juin 2021 portant approbation et autorisation de signature de la convention d'adhésion au programme dit « Petites Villes de Demain » ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023-063 en date du 15 juin 2023 portant approbation et autorisation de signature de la convention-cadre dite « Petites Villes de Demain » ;

Vu la convention d'adhésion au programme dit « Petites Villes de demain » signée 22 juin 2021 ;

Vu la convention-cadre dite « Petites Villes de Demain » signée le 27 juin 2023 ;

Vu l'avenant 1 à la convention-cadre Opération de Revitalisation du Territoire signé le 26 novembre 2024 ;

Vu les statuts de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

La Communauté de communes Sud Luberon, les communes de La Tour d'Aigues, Cadenet et Mirabeau, et le Conseil départemental de Vaucluse, ont conclu, pour la période courant du 27 juin 2023 au 31 mars 2026, une convention-cadre dite « Petites Villes de demain » visant à fixer les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire et du programme Petites Villes de Demain.

La poursuite des actions engagées, de l'avancement du programme et de la nécessité d'assurer la continuité et l'achèvement des opérations prévues, rendent nécessaire la prorogation de la durée de validité de la convention jusqu'au 31 décembre 2026.

Il est précisé que cet avenant n° 2 n'intègre pas la prolongation des engagements pris par le Département dans les articles 5 « Modalités d'accompagnement en ingénierie » et 6.5 « Engagements du Département », qui arrivent donc toujours à échéance le 31 mars 2026.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'avenant n° 2 à la convention-cadre dite « Petites Villes de demain » ;
- **D'autoriser** le président à signer ledit avenant n° 2 à la convention-cadre dite « Petites Villes de demain » ;
- **D'autoriser** le président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance
Jean-Luc BOREL



Le Président
Robert TCHOBDRENOVITCH

